



france telecom

www.francetelecom.com

5337  
PROMOTION CAR  
PROMOTION

Fonction Ressources Humaines, Groupe

**Décision n° 14 du 2 juillet 2004  
relative aux modalités d'organisation des promotions des personnels fonctionnaires à FTSA**

Conformément aux dispositions fixées dans les statuts particuliers des corps des fonctionnaires de France Télécom, la présente décision a pour objet de préciser les modalités d'organisation des promotions.

**I Conditions de candidature :**

Les candidatures doivent être examinées dans le respect des conditions fixées par les statuts particuliers des corps et grades sur lesquels sont réalisées les promotions.

**II Epreuve d'admission :**

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec un jury d'une durée de l'ordre de 45 minutes.

Cette épreuve a pour objet de permettre au jury d'apprécier les compétences acquises par les candidats ainsi que, le cas échéant, ses potentialités, compte tenu des niveaux de responsabilité et d'environnement du travail des emplois pour lesquels les promotions seront prononcées.

Elle peut donner lieu à une mise en situation des candidats pour mieux apprécier les potentialités du candidat, notamment lorsque les promotions correspondent à une élévation sensible du niveau des fonctions et des responsabilités ou à des modifications de l'environnement du travail.

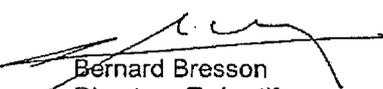
L'épreuve donne lieu à l'attribution d'une note comprise entre 0 et 20.

**III Composition des jurys :**

La composition des jurys, qui doivent comprendre au moins trois membres d'un niveau hiérarchique supérieur à celui pour lequel la promotion est organisée, et la nomination de leurs membres sont fixées par les responsables ayant reçu délégation de pouvoir à cet effet.

\*\*\*\*\*

La présente décision abroge et remplace l'ensemble des dispositions de la décision n° 12 du 22 mars 1999 relatives aux modalités d'organisation des promotions.

  
Bernard Bresson  
Directeur Exécutif  
Fonction Ressources Humaines Groupe

Le présent document a vocation à être inséré dans le registre de publication des délégations de compétence et décisions à caractère réglementaire (en référence à la lettre de la DRH.G du 20 mai 1998)